

Dirigeant de société de sécurité et de sureté privée

RNCP36134 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344p
Formacode(s)	32054, 42854
Code(s) ROME	K2503, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/01/2022
Date d'échéance	26/01/2024

Certificateur(s)

NOUVEL R FORMATION · SIRET : 80254529300028

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
D.G.F - OI	80878661000044	Former et organiser l'évaluation
NCO FORMATIONS GLOBALES	80019207200018	Former et organiser l'évaluation
NOUVEL R FORMATION	80254529300028	Former et organiser l'évaluation
SECOPROTEC	79087357400020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les nouvelles missions, le besoin de structuration de la profession, la structure des entreprises et l'émergence de nouveaux métiers liés aux nouvelles technologies nécessitent une définition avec une reconnaissance de niveau.

L'aptitude professionnelle des dirigeants de société de sécurité privée est donc une clé essentielle pour relever défis décrit dans le livre blanc de la sécurité intérieure.

Les dirigeants d'entreprise de sécurité privée ainsi que leurs agents doivent avoir des compétences en corrélation avec les besoins actuels et les évolutions aussi bien réglementaires que technologiques, ce qui nécessite une formation sans cesse réadaptée.

De plus, les dirigeants d'entreprises de sureté et de sécurité privée doivent « justifier d'une aptitude professionnelle à diriger ou gérer une entreprise de sécurité privée » auprès du Conseil National des Activités Privées de Sécurité. La justification des aptitudes conduit alors à la délivrance d'un agrément ainsi que d'une carte professionnelle attestant du droit d'exercice de la profession. La formation constitue une étape obligatoire dans l'octroi de cette carte professionnelle.

La formation certifiante permet à ses titulaires :

- d'avoir le prérequis nécessaire à la délivrance de la carte professionnelle.
- d'avoir les outils et aptitudes nécessaires aux fonctions de management des équipes et de direction d'une entreprise de sécurité et de sûreté privée.

ACTIVITÉS VISÉES

Mandataire social de l'entreprise, le dirigeant de société de sécurité et de sûreté privée en est le représentant légal. A ce titre, il engage la société dans tous les actes de gestion courante et coordonne les fonctions d'encadrement : gestion des ressources humaines, gestion administrative et comptable.

Le dirigeant est également responsable de ses actes et devra rendre des comptes aux associés de la société.

Dans le cadre de ses responsabilités, le dirigeant est également amené à piloter les actions commerciales, logistiques et opérationnelles. Ses principales activités sont de :

- Structurer et piloter l'activité de la société de sécurité et de sûreté privée en conformité avec la réglementation et les obligations en vigueur.

Cela consiste à identifier la réglementation et à vérifier son application par le personnel de l'entreprise dans le respect de la loi, des décrets, circulaires et arrêtés des différentes institutions.

Le mandataire social assume la responsabilité juridique de l'entreprise, sa responsabilité personnelle est engagée. Il doit, dans sa gestion, tenir compte du cadre réglementaire relatif à la gestion d'une entreprise commerciale (droit civil, droit du travail, droit des sociétés, droit fiscal). Il a la responsabilité de la stratégie de l'entreprise qu'il contrôle au travers de business plans.

La gouvernance pilote la mise en place des organes de direction et de communication interne et externe.

La mise en œuvre des opérations dans les différents services découle de sa planification, de sa bonne gestion des équipements et du personnel dans le respect des réglementations.

- Superviser la gestion financière et comptable de la société de sécurité et de sûreté privée.

Il s'agit d'organiser la gestion financière et comptable de l'entreprise afin d'en assurer la pérennité avec des outils permettant de chiffrer et de contrôler le développement de l'entreprise avec une prise de risque contrôlée. Cela passe la production et la vérification des chiffres de l'entreprise, états financiers, bilan, compte de résultats dans le respect de la législation et la fiscalité du pays. Il s'agit d'optimiser les résultats afin d'améliorer la trésorerie et accroître le niveau de rentabilité de l'activité.

- Piloter la gestion des ressources humaines de la société de sécurité et de sûreté privée.

Cette activité consiste à définir et mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines (recrutement, rémunération, mobilité, gestion des carrières, formation, etc.) de la structure. Cela implique de superviser la gestion administrative du personnel dans l'application des obligations légales et réglementaires relatives aux conditions et aux relations de travail.

Cette activité comporte la définition de la politique de formation et la gestion prospective des carrières et des compétences en intégrant un plan de développement des compétences. Il s'agit d'analyser les besoins de l'entreprise en termes de recrutement et de mobilité professionnelle et de déterminer et suivre les budgets en conséquence. Il convient d'intégrer deux enjeux sociétaux : l'intégration du handicap et l'égalité homme/femme.

Cette activité nécessite d'être à l'écoute des partenaires économiques et sociaux de l'entreprise et d'entamer des négociations si nécessaire et d'organiser la concertation et le dialogue social avec les membres du personnel et leurs représentants.

- Assurer le développement commercial de la société de sécurité et de sûreté privée.

Il s'agit d'effectuer des études de marché afin de positionner l'entreprise par rapport à la concurrence pour définir une stratégie commerciale qui est traduite en objectifs opérationnels à travers l'élaboration d'un plan marketing et digital (produit, prix, communication, distribution) en identifiant les ressources nécessaires à son déploiement (logistiques, financières, humaines, formation) pour permettre le développement de l'activité de la société.

Les actions et opérations sont dispatchées

dans le service commercial ; il s'agit de donner des réponses aux appels d'offres (publics ou privés), de vérifier la qualité des dossiers argumentés, d'organiser les présentations de l'entreprise et d'accroître ou de renforcer sa visibilité auprès du public afin d'optimiser ses résultats commerciaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Structurer et piloter l'activité de la société de sécurité et de sûreté privée en conformité avec la réglementation et les obligations en vigueur

Identifier l'environnement national réglementé de la sécurité privée en tenant compte du rôle des forces de sécurité publique, des spécificités de la profession par branche et par type de risque, afin d'en tenir compte dans l'exercice de son rôle de dirigeant de société de sécurité et de sûreté privée.

Identifier et prendre en compte dans la mise en place de l'activité de la société de sécurité et de sûreté les responsabilités juridiques du statut de mandataire social en tenant compte du cadre réglementaire relatif à la gestion d'une entreprise commerciale (droit civil, droit du travail, droit des sociétés, droit fiscal) afin d'assurer le respect des législations dans son rôle de responsable de la société face aux actionnaires, partenaires et lois.

Vérifier l'application de la réglementation de la part des collaborateurs pour s'assurer de sa conformité et sécuriser l'entreprise.

Assurer la mise à jour des connaissances réglementaires et juridiques en suivant les décret, loi, circulaire et arrêté des différentes institutions (Ministère de l'Intérieur, préfet, Conseil national des Activités Privées de Sécurité ...) afin d'appliquer les modifications des conditions réglementaires appliquées aux sociétés de sécurité privée dans le cadre de la Loi sur la Sécurité Globale.

Mettre en place les organes de direction de la société de sécurité et de sureté privée en tenant compte de l'image et des valeurs de l'entreprise, en s'assurant que les diverses réglementations soient connues de tous et en mettant en place des règles de fonctionnement et de communication afin d'assurer une gouvernance optimale de l'entreprise.

Élaborer le business plan de la société de sécurité et de sureté privée en tenant compte du marché (Positionnement, cible commerciale produit, ressources et charges, rentabilité) et en s'appuyant sur des matrices SWOT ou PESTEL afin de structurer les activités et projets de l'entreprise et permettre la prise de décisions stratégique.

Sécuriser son entreprise de sécurité et de sureté privée en prévenant les différents risques pouvant l'entraver (réputation, image, risques des matériels, risques des locaux) afin de lui permettre de se développer dans les meilleures conditions.

Organiser et planifier les missions des agents de sécurité et des autres collaborateurs de l'entreprise dans le respect de la réglementation du droit du travail (durée, congé, sécurité) pour répondre à la demande du client ou de la société.

Gérer les équipements nécessaires à l'activité des agents de sécurité privée : Tenue, matériel d'intervention, de communication, de contrôle (rondier), de traçabilité (main-courante), de sécurité au travail (PTI/DATI) et de gestion de l'exploitation (outil de planification) afin de garantir la qualité et la sécurité des conditions de travail des salariés.

Suivre la réalisation des opérations menées par les agents de sécurité en réponse au cahier des charges du client et validé dans le contrat signé, tout en appliquant les concepts liés aux libertés publiques en se référant aux textes juridiques, code déontologique et pénal afin d'assurer une prestation conforme à la commande dans le respect des obligations relatives à la profession.

Suivre la production des équipes par le système de délégation, en fonction de leurs différents postes et champs de responsabilités, en s'appuyant sur des rapports d'activités, tableaux de bords et indicateurs de performance et en suivant la gestion de leurs temps de travail, pour vérifier l'atteinte des résultats individuels et par conséquent de la performance générale de l'entreprise.

Mener des réunions d'activité et des entretiens de performance en rapprochant les objectifs individuels et collectifs, des moyens mis en œuvre, des contraintes à dépasser, des ressources mises à disposition pour permettre d'apprécier plus justement les résultats obtenus.

Mettre en œuvre les conditions d'un management collaboratif avec une équipe à distance et/ou sur site en utilisant des outils qui mobilisent l'implication de chacun tout comme l'intelligence collective pour créer la cohésion et l'engagement.

Gérer les situations et personnalités difficiles et conflictuelles au sein de l'entreprise en utilisant des techniques de communication positive à la fois assertive et faisant preuve d'empathie pour restaurer un climat nécessaire à la poursuite des activités.

Superviser la gestion financière et comptable de la société de sécurité et de sûreté privée

Organiser la fonction comptable de la société de sécurité et de sureté privée en se basant sur un budget prévisionnel annuel et en fixant des objectifs de développement afin d'assurer la pérennité financière de l'entreprise.

Mettre en place et/ou valider les outils de suivi de suivi comptable et financier de l'entreprise (Tableau de bord mensuel) en s'appuyant sur des outils, logiciels et supports permettant les échanges d'informations entre les différents acteurs de la comptabilité (internes et externes) afin d'assurer une production sécurisée et efficace des tâches.

Superviser la production des documents comptables et financiers élaborés en vue de la réalisation des états financiers de fin d'année (bilan comptable, compte de résultats, soldes intermédiaires de gestion) afin de vérifier la fiabilité des données liées à la santé de l'entreprise dans le respect des législations associées et permettre d'arbitrer sur des prises de positions financières et fiscales.

Identifier des solutions d'investissements ou des besoins de financement à partir des états financiers produits, des projets, des budgets calculés afin de relancer, maintenir ou développer l'activité de l'entreprise.

Identifier des solutions d'optimisation fiscale en termes d'économie d'impôts ou d'opportunités proposées par les administrations afin d'améliorer la trésorerie et accroître le niveau de rentabilité de l'activité.

Piloter la gestion des ressources humaines de la société de sécurité et de sûreté privée

Définir et mettre à jour la politique salariale de l'entreprise en tenant compte des différents facteurs pouvant impacter

les rémunérations et avantages sociaux pour répondre aux obligations réglementaires et utiliser ce levier comme clé de motivation auprès des collaborateurs.

Assurer la gestion des contrats de travail du personnel de leur embauche jusqu'à leur sortie de l'entreprise en veillant à sécuriser les différents documents administratifs (fiches de paie, contrats, ...), en respectant les obligations réglementaires relatives au droit du travail (durée du travail, congés, sécurité, conditions de travail, etc.), en demandant les autorisations requises au métier (aptitudes professionnelles) et en garantissant l'ensemble des démarches administratives associées (Représentation du personnel, URSSAF, CRAM...) pour garantir le respect des législations.

Réaliser des entretiens annuels d'évaluations auprès des collaborateurs de l'entreprise en tenant compte de leurs objectifs et résultats pour permettre le suivi des parcours professionnels.

Réaliser des entretiens professionnels auprès des collaborateurs de l'entreprise en tenant compte des opportunités de progression professionnelles pour identifier les besoins en termes de développement de compétences.

Élaborer un plan de développement des compétences en accord avec les obligations relatives à l'exercice de la profession et en recherchant son optimisation financière pour assurer la formation continue des agents de sécurité privée dans les meilleures conditions.

Mettre en place une démarche qualité des documents RH, en collaboration avec les services associés, afin de vérifier la rédaction et la conformité, par rapport aux réglementations en vigueur, des registres obligatoires de la gestion du personnel (Document unique, plan de prévention, médecine du travail, CSE ...).

Assurer le développement commercial de la société de sécurité et de sûreté privée

Analyser le marché de l'entreprise en identifiant les besoins du public cible et en se positionnant par rapport à la concurrence afin d'en tenir compte dans l'élaboration de la stratégie commerciale.

Décliner la stratégie commerciale en objectifs opérationnels à travers l'élaboration d'un plan marketing et digital (produit, prix, communication, distribution) en identifiant les ressources nécessaires à son déploiement (logistiques, financières, humaines, formation) pour permettre le développement de l'activité de la société.

Mettre en œuvre les actions de la stratégie commerciale en répartissant les tâches et objectifs auprès de l'équipe et en s'appuyant sur des outils de suivi de la performance (indicateurs, tableaux de bord, plannings, rapports d'activité) pour atteindre les résultats attendus.

Mettre en place une veille commerciale en surveillant les différentes plateformes d'appel d'offres (plate-forme des achats de l'Etat, plateformes de dématérialisation ...) et en s'appuyant sur des alertes afin de trouver des appels d'offres public et privée sur le marché.

Superviser les réponses aux appels d'offres (publics ou privés), réalisées à partir des cahiers des charges proposés et en vérifiant la qualité des dossiers argumentés et composés de la présentation de l'entreprise ainsi que des solutions apportées, afin de décrocher des contrats et pérenniser l'activité de l'entreprise.

Mettre en œuvre un suivi régulier des clients en utilisant des newsletter, promotions et demande de feedback afin de suivre les nouveaux besoins du client et créer une fidélisation et des recommandations actives.

Contrôler l'élaboration des contrats commerciaux en mettant en place une démarche qualité et une politique RSE afin de sécuriser leur élaboration et leur conformité par rapport aux obligations légales.

Répondre aux besoins de nouveaux clients malgré le manque de disponibilité des agents de sécurité et en identifiant les besoins en recrutement et/ou formation pour assurer la réalisation de futurs contrats commerciaux et ainsi développer le volume d'activité.

Améliorer la stratégie commerciale en fonction des résultats obtenus en collaboration avec les services commerciaux, en optimisant les volumes, les moyens commerciaux, les forces de ventes afin de rechercher des marges plus élevées.

Blocs de compétences

RNCP36134BC01 — Superviser la gestion financière et comptable de la société de sécurité et de sûreté privée

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser la fonction comptable de la société de sécurité et de sûreté privée en se basant sur un budget prévisionnel annuel et en fixant des objectifs de développement afin d'assurer la pérennité financière de l'entreprise.
- Mettre en place et/ou valider les outils de suivi de suivi comptable et financier de l'entreprise (Tableau de bord mensuel) en s'appuyant sur des outils, logiciels et supports permettant les échanges d'informations entre les différents acteurs de la comptabilité (internes et externes) afin d'assurer une production sécurisée et efficace des

tâches.

- Superviser la production des documents comptables et financiers élaborés en vue de la réalisation des états financiers de fin d'année (bilan comptable, compte de résultats, soldes intermédiaires de gestion) afin de vérifier la fiabilité des données liées à la santé de l'entreprise dans le respect des législations associées et permettre d'arbitrer sur des prises de positions financières et fiscales.
- Identifier des solutions d'investissements ou des besoins de financement à partir des états financiers produits, des projets, des budgets calculés afin de relancer, maintenir ou développer l'activité de l'entreprise.
- Identifier des solutions d'optimisation fiscale en termes d'économie d'impôts ou d'opportunités proposées par les administrations afin d'améliorer la trésorerie et accroître le niveau de rentabilité de l'activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas pratique et QCM : Supervision de l'organisation comptable d'une société de sécurité et de sûreté privée. A partir d'un cahier des charges remis au candidat, celui-ci analyse et vérifie la fiabilité de l'ensemble des informations contenues dans le cas pratique (business plan, états financiers, bilan comptable, compte de résultat, propositions fiscales) afin d'identifier et de dégager des objectifs d'optimisation de la gestion de l'entreprise (outils de suivi, optimisation fiscale, solutions d'investissement/financement) de la société étudiée.

Le candidat vérifie un exemple de facture sur une prestation de sécurité, à partir des éléments donnés dans l'étude afin d'identifier les différentes anomalies. Afin de vérifier les connaissances du candidat en termes de gestion comptable d'une société de sécurité et de sûreté, celui-ci répond à un QCM. 6 questions.

Pour la VAE :

- Description, par écrit, d'au moins une situation professionnelle réelle présentant la réalisation d'un business-plan de développement d'un projet de sécurité, du pilotage d'opérations d'exploitation d'une activité de sécurité privée et d'une expérience du management d'une structure de sécurité.
- Entretien devant un jury d'une durée de 30 minutes.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Toute entreprise de sécurité privée régie par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, ses décrets d'applications et ses arrêtés.

L'activité de cet emploi/métier peut s'exercer à la direction d'une entreprise dont l'effectif est compris entre 10 et 250 salariés avec un chiffre d'affaire annuel inférieur à 50 millions d'euros, un centre de profit ou un département dans une plus grande structure dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale, etc.).

L'activité de cet emploi/métier peut s'exercer dans tous les secteurs (banques, assurance, immobilier, audit et conseil, services divers aux entreprises, distribution généraliste et spécialisée, commerce de gros, industries (notamment Etablissements recevant du public – ERP ; Immeubles de grande hauteur – IGH ; Etablissements de nuit ; Evénements).

Tout établissement où il est nécessaire de mettre en place une surveillance humaine ou électronique quelle que soit la taille de l'entreprise (PME, PMI, grande entreprise)

Protection physique des personnes- protection rapprochée

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dirigeant de société de sécurité privée

Gérant de société de sécurité privée

Directeur Général de société de sécurité privée

Adjoint de direction ou directeur adjoint de société de sécurité privée

Chef de service interne de société de sécurité privée

Directeur de société de sécurité

Dirigeant de société de sécurité privée

Gérant de société de sécurité privée

Directeur Général de société de sécurité privée

Adjoint de direction ou directeur adjoint de société de sécurité privée

Chef de service interne de société de sécurité privée

Directeur de société de sécurité Directeur d'exploitation de société de sécurité privée

Directeur d'agence de société de sécurité privée

Directeur des opérations

Responsable d'exploitation / Planificateur
Responsable de sécurité sur site événementiel
Responsable de services internes de sécurité privée
Manager d'équipe de sécurité
Mandataire de sécurité

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Art 75 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 instaurant le principe d'une carte professionnelle obligatoire pour les salariés exerçant une activité de sécurité privée ainsi que le décret n°2009-137 du 9 février 2009 définissant les modalités d'obtention d'une carte.

Arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1er du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo protection

Décret n° 2014-623 du 17 juin 2014 modifiant l'article 13 du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection

Décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité

L'arrête du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privés de sécurité (formation des dirigeants, des agents pour l'exercice effectif d'une activité privée de sécurité, des agents exerçant une activité de vidéo protection, des agents conducteurs de chien, des agents exerçant une activité portant sur les métiers du convoyage de fonds, des agents DAB, des agents de protection rapprochée, ...).

Le CODE DE LA SECURITE INTERIEURE, LIVRE VI : « Activités privées de sécurité » et l'ensemble des textes, arrêtés et décrets s'y affairant :

Article L611-1 du Code de la Sécurité Intérieure : « Sont soumises aux dispositions du présent titre, dès lors qu'elles ne sont pas exercées par un service public administratif, les activités qui consistent à fournir des services ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles. »

Les arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1er du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo-protection, ce qui modifie donc directement la loi du 12 Juillet 1983 règlementant les activités privées de sécurité et de gardiennage et ses décrets d'applications.

Le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.

Le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité, (+ les nouveaux Articles L617-7 à L617-8 du CODE DE LA SECURITE INTERIEURE Livre VI « Activité Privées de Sécurité »).

Le décret 2011-1919 du 22 décembre 2011 et sa circulaire d'application du 23 décembre 2011 portant création et définissant les missions du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (délivrance des cartes professionnelle et contrôles exercés sur les activités de la sécurité privée).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique

Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 884
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un diplôme ou titre de niveau attestant d'un niveau 5 ou équivalent :

- Disposant d'une Autorisation préalable d'entrée en formation conformément au Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité.
- Sachant lire et écrire le français.
- Disposant d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'un titre de séjour en cours de validité.
- Être ressortissant d'un des pays inscrit sur la liste prévue aux articles L.612-6 et L.622-6 du code de la sécurité intérieure.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de délivrance de la certification est responsable de l'octroi de la certification. Il est composé de trois membres :

- Un représentant de l'organisme certificateur NOUVEL R FORMATION
- Deux professionnels extérieurs à NOUVEL R FORMATION dont la qualité est en lien avec la certification visée et dont un est désigné Président du jury

Les membres sont obligatoirement des professionnels justifiant d'au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de compétences visé et n'ayant pas quitté ce domaine depuis plus de 5 années précédant leur habilitation.

Base légale

Date de décision	26/01/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/01/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	6	0	83 %	—
2019	33	0	90 %	77 %
2018	22	0	80 %	88 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42819, RNCP38139

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://nouvelrformation.com/titre-6-d3sp/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36134/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	43
Parcours menés à terme	42
Taux d'achèvement	98 %
Période	03/2022 – 06/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	46
Montant total engagé	139 345 €
Coût moyen par dossier	3 029 €
Durée moyenne	239 h
Période	02/2022 – 01/2024
France compétences	73 %
France Travail	15 %
Reste à charge titulaire	10 %
Entreprise	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.